



Salaires, emploi, retraite

Le préavis de grève du 29 septembre 2022 est maintenu

La direction a reçu les représentants de la CGT et de FO suite au dépôt du préavis de grève du 29 septembre en lien avec le mouvement interprofessionnel. Nous avons posé les revendications suivantes :

- Une hausse générale des salaires de 5% pour tous les salariés au 1er septembre 2022
- Une réévaluation des grilles salariales et leur indexation sur l'inflation
- Une réévaluation des tickets restaurant et des subventions des cantines de FTV
- Une réévaluation de l'indemnité de télétravail à la hauteur de l'explosion des frais de chauffage
- Une réévaluation des plafonds des frais de mission, le régime dérogatoire étant en train de devenir la norme
- La prise en charge à 100% des frais de transport en commun
- Le passage de la prime mobilités durables à 1 000€ annuels pour ceux qui font le choix de la mobilité douce
- Une prime exceptionnelle 2022 au titre de l'envolée des prix de l'énergie.

La direction n'a répondu favorablement à aucune de nos revendications qui ne sont pourtant qu'un tableau général de la réalité salariale à France Télévisions. Elle se réfugie derrière les contraintes budgétaires de notre entreprise imposées par l'État.

Même sur les mesures qui pourraient avoir un effet positif sur l'environnement la direction affirme « *qu'elle ne veut pas payer avant d'avoir les dividendes* », « *On ne peut pas hypothéquer ce qu'on n'a pas* ».

Oui on est bien dans le service public qui doit pourtant être exemplaire sur la transition énergétique !

Seule ouverture, une étude début 2023 sur les montants des frais de missions car elle reconnaît qu'avec les montants actuels, cela est difficile sauf à être en dérogation permanente.

Alors que l'inflation dépasse désormais les 6%, il n'est pas acceptable de laisser les salariés dans une telle situation salariale. Nous appelons donc les personnels à signifier massivement leur mécontentement en rejoignant les cortèges de manifestations organisés un peu partout en France ce 29 septembre.

Même les salariés de l'Élysée ont été augmentés de 3%...

Il est temps de dire non aux reculs sociaux envisagés par ce gouvernement qui refuse de taxer les superprofits pour les redistribuer aux citoyens et souhaite reculer l'âge de départ à la retraite à 65 ans.

Le préavis de grève du 29 septembre 2022 est maintenu

Paris, le 29 septembre 2022